

**Société Anonyme Société Commerciale de Brasserie Co.Br.Ha.**  
**Société anonyme ayant fait un appel public à l'épargne**  
**Provinciesteenweg 28 - 3190 Boortmeerbeek**  
**Numéro d'Entreprise: 0403 567 015**  
**TVA: BE 0403.567.015 (RPR Leuven)**

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'inviter les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **mardi 28 mai 2024 à 11u15 heures** au siège social de la société, **Provinciesteenweg 28 - 3190 Boortmeerbeek.**

**A G E N D A ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023.
2. Rapport du commissaire sur l'exercice 2023.
3. Communication des comptes consolidés clôturés au 31.12.2023.
4. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023 et affectation du résultat.  
*Proposition de décision* : approbation des comptes annuels, en ce compris l'affectation du résultat.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.  
*Proposition de décision* : décharge à donner, par vote séparé, aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat au courant de l'exercice 2023.
6. Nomination d'un administrateur indépendant.  
*Proposition de décision* : M. Jan De Nys est nommé administrateur indépendant pour une durée de QUATRE ans, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2028.
7. Renouvellement du mandat d'administrateur non exécutif.  
*Proposition de décision* : M. François Monfils est nommé administrateur non-exécutif pour une durée de QUATRE ans, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2028.
8. Nomination d'un administrateur non exécutif.  
*Proposition de décision* : M. Daniël Malcorps est nommé administrateur non-exécutif pour une durée de QUATRE ans, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2028.
9. Attribution d'un jeton de présence aux administrateurs.  
*Proposition de décision* : attribuer aux administrateurs un jeton de présence de 2 000 euros par séance du conseil d'administration pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Le Président bénéficie d'une rémunération complémentaire de 1 000 euros par séance pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.
10. Divers

Les participants à l'assemblée générale sont priés de se présenter avant 10h45 pour l'enregistrement.

Pour être admis aux assemblées, conformément à l'article 22 des statuts et à l'article 7 : 134 du WVV, les propriétaires d'actions dématérialisées doivent déposer, au plus tard le 25 mai 2024, l'attestation établie par le teneur de comptes agréé constatant l'indisponibilité de ces titres, le quatorzième jour précédant l'assemblée générale, au siège d'exploitation de la société (Provinciesteenweg 28, 3190 Boortmeerbeek).

Les détenteurs d'actions nominatives doivent faire connaître leur intention de participer aux assemblées générales par courrier normal adressé au siège d'exploitation de la société au plus tard le 25 mai 2024.

Les rapports et documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés au siège de la société par les actionnaires sur présentation de la preuve de leur titre. Les actionnaires peuvent également obtenir gratuitement une copie de ces rapports et documents.

Le Conseil d'administration